

**PROCÈS-VERBAL DE LA 148^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 14 MARS 2023 À 17 H VIA MICROSOFT TEAMS**

Présences	:	Véronique Assor, Joffrey Bouchard (<i>a quitté à 17h45</i>), Adel Omar Dahmane (<i>a quitté à 17h42</i>), Kim Dufresne, Coralie Duque, Stéphane Jean-Bart, Étienne Langlois, Geneviève Laporte, Marie-Ève Paquin, Caroline Otis, Éline-Marie Rouleau et Olivier Thibert
Absences	:	Esteben Harguindeguy, Valérie Leblanc et Johanne Prud'homme
Invitée	:	Sonia Ducharme-Beausoleil
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

148.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 17h01.

Le président informe l'assemblée que madame Julie Bourgault agit en tant que secrétaire d'assemblée en remplacement de madame Chantale Gagné.

148.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL230314-01

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

148.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Pour
148.2 Ordre du jour	Adoption
148.3 Règlement favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (No. 1) <i>Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe à l'organisation et au cheminement scolaire, de la formation générale et du tremplin DEC</i>	Adoption
148.4 Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière <i>Présenté par : Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil</i>	Adoption
148.5 Techniques de services financiers et d'assurances	Information

148.6 Prochaine assemblée : le mardi 18 avril 2023 à 18h

148.7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

148.3 Règlement favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (No. 1)

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe à l'organisation et au cheminement scolaire, de la formation générale et du tremplin DEC

Le Règlement favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) vise à :

- déterminer les modalités et exigences relatives à la réussite scolaire au CRLA;
- préciser les obligations de l'étudiant quant au maintien de son admission et de son inscription ;
- responsabiliser l'étudiant quant à sa réussite ;
- informer l'étudiant des principales mesures d'aide mises à sa disposition ;
- indiquer les sanctions imposées à l'étudiant à la suite d'un manquement à ces exigences ;
- baliser le droit de recours.

Son actualisation porte principalement sur l'assouplissement des modalités et exigences en matière de réussite scolaire et, par conséquent, des mesures d'encadrement et de sanction en ayant pour objectifs de favoriser l'attraction, la rétention et la persévérance des étudiants au sein du CRLA.

On précise que lorsqu'un étudiant est en situation d'échec, son dossier est analysé et ce dernier est informé des possibilités qui s'offrent à lui pour remédier à la situation. Dans le cas où il est renvoyé pour une session, il ne sera pas possible d'effectuer une nouvelle demande d'admission dans un autre cégep puisque celui-ci est soumis aux mêmes exigences d'admission que notre établissement.

On profite de l'occasion pour annoncer à l'assemblée que madame Dominique Trudel, conseillère pédagogique, travaille présentement sur une étude qui concerne les étudiants sous contrat de réussite. Cette recherche permettra de cibler de nouvelles solutions afin de mieux les soutenir dans leur réussite.

***Attendu** que les modifications apportées ont été présentées au conseil d'établissement du 14 mars 2023;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 7 mars 2023;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL230314-02

Sur proposition de madame Kim Dufresne, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu d'adopter le Règlement favorisant la réussite scolaire et éducative encadrant l'admission et le maintien de l'inscription au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (No 1).

Adoptée à l'unanimité.

148.4 Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil

Les Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière (CRL) ont pour objet de préciser certaines pratiques en vigueur dans le cadre du processus d'admissions et d'inscriptions au CRLA. Elles sont soumises aux dispositions générales énoncées à la section 1 du Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au CRL, visent les mêmes objectifs et répondent aux mêmes définitions.

Les modifications qui y ont été apportées ont pour but d'assurer la concordance avec l'actualisation du Règlement no 1, d'inclure les changements aux Conditions particulières d'admission dans un programme d'études menant au DEC à la suite de l'adoption des grilles du nouveau programme de Sciences humaines mis en œuvre à l'automne 2023 et d'ajouter les informations relatives au programme de Techniques d'inhalothérapie.

Les membres sont informés que lorsque le règlement régional sera mis à jour, notre règlement local sera ajusté en fonction des articles de notre nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Attendu que les modifications apportées ont été présentées au conseil d'établissement du 14 mars 2023;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 7 mars 2023;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230314-03

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter les Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

148.5 Techniques de services financiers et d'assurances

Madame Caroline Otis annonce à l'assemblée que les admissions pour le programme Techniques de services financiers et d'assurances (TSFA) seront suspendues pour l'année scolaire 2023-2024, et ce, pour des raisons pédagogiques et financières.

Un ensemble de facteurs ont motivé cette décision, tel que :

- Le faible taux d'inscription et de rétention;
- L'absence de calcul de la cote R des étudiants lorsque les groupes sont de six étudiants et moins, ce qui cause des problématiques au niveau de leur admission dans les programmes universitaires contingentés ainsi qu'avec les passerelles DEC-BAC en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis.

En collaboration avec le département ainsi qu'avec plusieurs partenaires, des travaux seront réalisés afin de cibler des moyens pour que le programme réponde mieux aux besoins du marché du travail et enfin d'assurer sa pérennité.

Les étudiants qui se sont inscrits ont été contactés afin de leur offrir la possibilité de s'inscrire dans un autre programme du cégep ou dans un autre cégep, et ce, tout en leur évitant de perdre leur place au 1er tour. De plus, les étudiants qui débutent leurs 2^e et 3^e année pourront poursuivre leur cheminement jusqu'à leur diplomation.

Finalement, il est mentionné que des efforts seront déployés afin de garder nos futurs étudiants en TSFA dans notre région, et ce, dans le but de résorber la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité.

148.6 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mardi 18 avril 2023 à 18h.

148.7 Levée de l'assemblée

CECL230314-04

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 17h57.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg